

Statistiques trimestrielles de milieu ouvert

AU 31 décembre 2020

Secrétariat général
Sous-direction des statistiques et des études



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périmètre et définition

Seules les personnes majeures sont comptabilisées. Le périmètre géographique retenu est celui de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

Une **personne** est considérée comme **placée sous main de justice en milieu ouvert**, lorsqu'elle est suivie pour une mesure, sans être placée sous écrou.

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives) ; les **mesures présentencielle**s que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; et les **ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les **principales mesures post-sentencielle**s hors ajournements. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSEP), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle (LC), en aménagement de peine ou en tant que régime de la libération sous contrainte, le travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage) les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les **mesures dites de sûreté suite à une condamnation**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Dans ce document, les mesures comptabilisées comptabilisées sont celles suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessiterait l'intégration des prises en charges des services de l'application des peines (SAP).

Les statistiques trimestrielles sont publiées sur les 4 dernières années. Les séries longues, à partir du premier trimestre 2016, sont disponibles dans les tableaux individuels et dans le document de synthèse au format Open office.

Révisions et qualité des indicateurs

Politique de révisions

Les données provisoires (p) du trimestre T sont diffusées le 4^e mois après la fin du trimestre, c'est-à-dire en T+4M. Ainsi les données provisoires du 4^e trimestre (T4) de l'année N sont diffusées en avril de l'année N+1. Les trimestres précédents de l'année N et N-1 sont révisés à chaque publication et sont dits semi-définitifs (sd).

Les données de l'année N-2 sont définitives en avril de l'année N.

Les révisions peuvent aussi être dues à des évolutions dans les traitements effectués par la Sous-Direction de la Statistique et des Etudes (SDSE). Ces évolutions, quand elles concernent le passé, sont « rétopolées », c'est-à-dire qu'elles sont appliquées rétroactivement sur l'ensemble des données disponibles, et de façon à éviter les ruptures de séries. La mention (r) désigne les indicateurs ainsi recalculés.

Avertissements

L'entrée en vigueur au 24 mars 2020 de la réforme des peines de la loi programmation et de réforme pour la justice (LPJ) dans les applicatifs, et le contexte de crise sanitaire ont eu un impact sur la saisie des données. Les indicateurs produits dans ces contextes sont fragiles et doivent donc être interprétés avec prudence.

Janvier 2021 :

Les données ont été « rétopolées » depuis 2016 en raison de changements apportés au processus de production des données « personnes » dans APPI.

Glossaire des mesures et abréviations

Abréviation	Nom complet
-------------	-------------

Alternatives aux poursuites, mesures présentencielles et ajournements

AJI	Ajournement pour investigation
AJINJ	Ajournement avec injonction
AME	Ajournement avec mise à l'épreuve
ARSE	Assignation à résidence sous surveillance électronique
ARSEM	Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile
CJ	Contrôle judiciaire
Stage (alternative)	Stage (alternatives)
TNR	Travail non rémunéré

Principales mesures post sentencielles hors ajournements

CP	Contrainte pénale
DDSEP	Détention à domicile sous surveillance électronique (peine)
IS	Interdiction de séjour
LC AP	Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine
LSC sous LC	Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle
SME	Sursis avec mise à l'épreuve
SPROB	Sursis probatoire
SPRM	Suspension de peine pour raison médicale
Stage	Stage
STIG	Sursis assorti d'un TIG
TIG	Travail d'intérêt général

Mesures dites de sûreté

PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
SJ	Surveillance judiciaire
SSJ	Suivi socio-judiciaire

Autres abréviations

CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
JAP	Juge de l'application des peines
PPSMJ	Personne placée sous main de justice
SAP	Service de l'application des peines
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Sommaire

Tableau	Intitulé
---------	----------

Données de stock sur les personnes en milieu ouvert

Tableau 1	Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe
Tableau 2	Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge
Tableau 3	Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert
Tableau 4	Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité
Tableau 5	Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 6	Région administrative du domicile des personnes suivies en milieu ouvert

Données de stock sur les mesures en milieu ouvert

Tableau 7	Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 8	Alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements suivis en milieu ouvert
Tableau 9	Principales mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 10	Mesures de sûreté suivies en milieu ouvert
Tableau 11	Proportion de femmes selon les mesures
Tableau 12	Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures
Tableau 13	Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert

Tableau 14	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe
Tableau 15	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile
Tableau 16	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 17	Nouvelles mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements
Tableau 18	Nouvelles mesures principales post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 19	Nouvelles mesures de sûreté suivies en milieu ouvert
Tableau 20	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative

Données de stock sur les personnes en milieu ouvert

Au 31 décembre 2020

Tableau 1 : Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe

Sexe	31/12/17	31/03/18	30/06/18	30/09/18	31/12/18	31/03/19	30/06/19	30/09/19	31/12/19	31/03/20sd	30/06/20sd	30/09/20sd	31/12/20p
Femmes	12 305	12 473	12 556	12 399	12 361	12 468	12 614	12 450	12 424	12 079	11 491	11 207	11 113
Hommes	147 687	148 418	148 586	148 019	148 069	149 121	149 905	149 432	150 218	150 009	148 253	147 224	147 616
Total	159 992	160 891	161 142	160 418	160 430	161 589	162 519	161 882	162 642	162 088	159 744	158 431	158 729

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 2 : Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge

	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20p
18 à 20 ans	11 481	11 284	11 331	10 404
21 à 24 ans	23 088	22 921	22 663	21 522
25 à 29 ans	26 306	25 951	25 533	24 694
30 à 39 ans	44 428	45 453	46 769	45 953
40 à 49 ans	30 291	30 581	31 394	31 429
50 à 59 ans	16 644	16 865	17 283	17 055
60 ans et plus	7 107	7 314	7 637	7 643
Non renseigné	647	61	32	29
Total	159 992	160 430	162 642	158 729

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 3 : Âge des personnes suivies en milieu ouvert

		31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20p
Âge médian	Femmes	36,0	36,3	36,3	36,4
	Hommes	33,7	34,0	34,3	34,7
	Ensemble	33,9	34,1	34,4	34,8
Âge moyen	Femmes	37,6	37,9	37,7	37,8
	Hommes	36,0	36,1	36,3	36,6
	Ensemble	36,1	36,3	36,5	36,7

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

L'âge médian est l'âge qui divise une population en deux groupes numériquement égaux.

Tableau 4 : Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité

	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20p
Française	147 259	147 713	149 514	145 334
UE hors française	1 958	2 140	2 174	2 086
Reste de l'Europe	1 214	1 273	1 325	1 293
Afrique	6 658	6 824	7 070	7 274
Amérique	361	449	476	572
Asie et Océanie	403	465	486	523
Autres	2 139	1 566	1 597	1 647
Total	159 992	160 430	162 642	158 729

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

La catégorie *Autres* regroupe les apatrides et les cas non renseignés

Tableau 5 : Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative

	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20p
Auvergne-Rhône-Alpes	19 067	18 925	19 092	18 451
Bourgogne-Franche-Comté	8 551	8 640	8 496	8 143
Bretagne	6 963	7 073	7 362	7 415
Centre-Val de Loire	6 218	6 313	6 395	6 160
Corse	977	911	828	798
Grand Est	14 658	14 186	14 311	14 183
Guadeloupe	851	979	972	1 115
Guyane	550	612	765	881
Hauts-de-France	17 810	17 548	17 424	16 243
Île-de-France	22 998	23 746	24 087	23 266
La Réunion	2 317	2 442	2 532	2 428
Martinique	848	903	1 121	977
Mayotte	282	262	327	297
Normandie	9 084	9 405	9 228	8 993
Nouvelle-Aquitaine	14 410	14 303	14 628	14 540
Occitanie	14 435	14 431	14 799	14 536
Pays de la Loire	8 453	8 321	8 270	8 283
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 520	11 430	12 005	12 020
Total	159 992	160 430	162 642	158 729

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 6 : Région administrative du domicile des personnes suivies en milieu ouvert

Au 31 décembre 2020 (provisoires)	Nombre de PPSMJ	Âge médian (ensemble)	% de femmes	% de PPSMJ de nationalité étrangère
Auvergne-Rhône-Alpes	18 451	34,9	6,8%	9,4%
Bourgogne-Franche-Comté	8 143	35,2	7,4%	4,8%
Bretagne	7 415	36,7	7,5%	5,3%
Centre-Val de Loire	6 160	34,5	8,2%	7,9%
Corse	798	38,5	6,9%	8,8%
Grand Est	14 183	35,1	8,2%	6,4%
Guadeloupe	1 115	33,9	3,2%	3,9%
Guyane	881	29,7	15,1%	25,1%
Hauts-de-France	16 243	34,7	6,0%	4,8%
Île-de-France	23 266	32,7	5,3%	17,8%
La Réunion	2 428	34,6	5,5%	1,3%
Martinique	977	34,6	4,0%	2,8%
Mayotte	297	29,7	1,0%	27,9%
Normandie	8 993	35,9	7,5%	4,1%
Nouvelle-Aquitaine	14 540	36,1	8,0%	6,0%
Occitanie	14 536	34,9	7,9%	8,3%
Pays de la Loire	8 283	35,0	6,7%	6,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 020	34,5	7,4%	9,0%
Total	158 729	34,8	7,0%	8,4%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Données de stock sur les mesures en milieu ouvert

Au 31 décembre 2020

Tableau 7 : Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	31/12/17	31/03/18	30/06/18	30/09/18	31/12/18	31/03/19	30/06/19	30/09/19	31/12/19	31/03/20sd	30/06/20sd	30/09/20sd	31/12/20p
Alternatives aux poursuites, ajournements et mesures présentencielles	6 516	6 742	7 096	7 044	7 228	7 460	7 703	7 675	7 787	8 333	8 455	8 833	9 343
Principales mesures post-sentencielles	165 878	166 568	166 623	165 362	164 919	166 154	166 705	165 730	166 243	165 396	163 151	161 279	161 469
Mesures de sûreté	6 734	6 865	6 912	7 043	7 108	7 149	7 261	7 318	7 399	7 478	7 599	7 580	7 549
Total	179 128	180 175	180 631	179 449	179 255	180 763	181 669	180 723	181 429	181 207	179 205	177 692	178 361

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives) ; les **mesures présentencielles** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; et les **ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les **principales mesures post-sentencielles hors ajournements**. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSEP), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle (LC), en aménagement de peine ou en tant que régime de la libération sous contrainte, les peines et obligations de travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage) les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les **mesures dites de sûreté suite à une condamnation**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Tableau 8 : Alternatives aux poursuites, ajournements et mesures présentencielles suivis en milieu ouvert

	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20p
AME	96	86	78	43
ARSE	316	315	333	385
CJ	3 645	4 129	4 654	5 248
Stage (alternative)	886	897	908	1 619
TNR	1 563	1 794	1 808	2 043
Autres ajournements et ARSEM	10	7	6	5
Total	6 516	7 228	7 787	9 343

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

La catégorie Autres ajournements et ARSEM regroupe les ARSEM et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ;
AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; STC :
stage de citoyenneté ; TNR : Travail non rémunéré

Tableau 9 : Principales mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20p
CP	2 509	2 683	1 882	907
DDSEP				871
IS	1 022	1 243	1 647	2 007
LC AP	4 832	4 644	4 563	4 764
LSC sous LC	189	175	486	569
SME	120 395	120 085	121 911	88 339
SPROB				33 734
SPRM	178	162	174	171
Stage	87	121	260	573
STIG	21 597	21 303	20 994	11 140
TIG	15 069	14 503	14 326	18 394
Total	165 878	164 919	166 243	161 469

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

CP : Contrainte pénale ; DDSEP : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPROB : sursis probatoire ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : obligation et peines de stage ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : obligations et peines de Travail d'intérêt général

Tableau 10 : Mesures de sûreté suivies en milieu ouvert

	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20p
PSEM	34	29	30	29
SJ	292	283	250	261
SSJ	6 408	6 796	7 119	7 259
Total	6 734	7 108	7 399	7 549

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Tableau 11 : Proportion de femmes selon les mesures

	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20p
AME	13,5%	15,1%	25,6%	25,6%
ARSE	7,3%	4,1%	4,5%	5,5%
CJ	9,2%	8,9%	9,2%	8,1%
Stage (alternative)	14,9%	13,7%	13,2%	10,3%
TNR	14,3%	15,6%	16,4%	13,2%
CP	7,3%	7,8%	7,1%	6,4%
DDSEP				6,0%
IS	2,5%	3,5%	5,2%	6,4%
LC AP	10,2%	10,8%	10,3%	9,3%
LSC sous LC	7,4%	6,3%	6,2%	4,9%
SME	7,1%	7,1%	7,0%	6,4%
SPROB				6,1%
SPRM	7,9%	7,4%	8,6%	6,4%
Stage	6,9%	9,1%	4,6%	4,7%
STIG	7,8%	7,7%	7,9%	7,8%
TIG	9,8%	10,5%	10,6%	9,2%
SJ	3,8%	3,2%	2,8%	2,7%
SSJ	2,5%	2,5%	2,3%	2,5%
Ensemble	7,5%	7,5%	7,5%	6,8%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; DDSEP : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPROB : Sursis probatoire ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction, et les sursis probatoires ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs. Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures.

Tableau 12 : Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures

	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20p
AME	7,3%	10,5%	5,1%	2,3%
ARSE	20,6%	15,6%	18,0%	20,0%
CJ	11,2%	11,7%	11,8%	11,3%
Stage (alternative)	6,1%	5,5%	6,9%	5,9%
TNR	6,3%	5,6%	5,4%	6,5%
CP	6,9%	7,3%	7,9%	7,6%
DDSEP				6,0%
IS	19,2%	20,2%	20,5%	22,0%
LC AP	9,3%	10,2%	10,7%	11,1%
LSC sous LC	12,2%	14,3%	12,8%	14,4%
SME	7,7%	7,7%	7,8%	8,3%
SPROB				7,6%
SPRM	15,7%	9,3%	6,9%	7,0%
Stage	6,9%	6,6%	8,8%	10,3%
STIG	8,9%	8,8%	8,7%	8,8%
TIG	6,7%	6,3%	6,2%	6,9%
SJ	6,5%	4,6%	5,2%	6,1%
SSJ	5,1%	4,6%	4,8%	5,0%
Ensemble	7,9%	7,8%	8,0%	8,2%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction, et les sursis probatoires ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs. Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures.

Tableau 13 : Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20p
AME	37,8	39,6	41,8	44,3
ARSE	30,1	30,9	31,1	31,3
CJ	31,3	31,4	31,5	31,9
Stage (alternative)	28,5	27,4	28,7	31,6
TNR	25,4	25,6	25,6	25,9
CP	36,3	36,8	37,4	38,1
DDSEP				33,4
IS	33,6	31,9	31,1	30,6
LC AP	35,4	35,8	35,9	35,8
LSC sous LC	30,4	33,6	33,1	32,6
SME	34,6	34,9	35,1	35,3
SPROB				35,1
SPRM	55,3	56,4	57,0	56,0
Stage	22,1	21,7	29,4	32,2
STIG	29,8	30,2	30,5	31,1
TIG	24,5	24,7	24,7	26,4
SJ	52,8	52,1	51,4	52,5
SSJ	46,7	46,9	47,1	47,4
Ensemble	33,4	33,7	34,0	34,3

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; STC : Stage de citoyenneté ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction, et les sursis probatoires ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs. Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures.

Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert

Au 31 décembre 2020

Tableau 14 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe

	2017T4	2018T1	2018T2	2018T3	2018T4	2019T1	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1sd	2020T2sd	2020T3sd	2020T4p
Femmes	1 966	2 018	1 942	1 483	1 855	1 957	1 940	1 501	1 934	1 389	1 050	1 349	1 860
Hommes	20 893	21 238	20 274	16 047	20 163	20 925	20 769	17 048	21 465	16 145	15 008	17 957	22 775
Total	22 859	23 256	22 216	17 530	22 018	22 882	22 709	18 549	23 399	17 534	16 058	19 306	24 635

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Tableau 15 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile

	2017T4	2018T1	2018T2	2018T3	2018T4	2019T1	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1sd	2020T2sd	2020T3sd	2020T4p
Auvergne-Rhône-Alpes	2 632	2 677	2 462	1 901	2 530	2 582	2 469	1 998	2 686	1 965	1 741	2 081	2 722
Bourgogne-Franche-Comté	1 207	1 199	1 113	852	1 193	1 114	1 129	902	1 133	794	724	858	1 202
Bretagne	1 059	1 016	996	836	956	1 138	986	736	1 086	790	739	863	1 189
Centre-Val de Loire	952	943	844	649	811	812	805	774	973	605	523	713	911
Corse	158	140	147	100	124	95	132	98	114	104	100	101	129
Grand Est	1 965	1 918	1 848	1 503	1 913	1 996	2 005	1 673	2 062	1 481	1 299	1 777	2 221
Guadeloupe	147	146	166	147	131	139	158	169	137	140	159	124	228
Guyane	101	81	89	91	137	95	84	98	276	213	115	163	115
Hauts-de-France	2 587	2 504	2 412	1 823	2 324	2 414	2 419	1 946	2 321	1 722	1 553	1 907	2 506
Île-de-France	3 455	3 600	3 493	2 976	3 325	3 391	3 794	2 930	3 425	2 999	2 555	3 089	3 561
La Réunion	327	275	383	336	309	344	345	327	391	202	236	361	392
Martinique	93	95	156	95	216	189	206	124	209	101	99	117	144
Mayotte	41	29	35	30	28	61	50	53	64	24	16	33	61
Normandie	1 283	1 392	1 323	1 017	1 279	1 269	1 142	1 000	1 327	1 094	847	957	1 321
Nouvelle-Aquitaine	2 030	2 202	1 999	1 494	1 952	2 183	1 962	1 565	2 184	1 508	1 497	1 736	2 397
Occitanie	2 084	2 215	2 037	1 540	2 105	2 140	2 034	1 704	2 186	1 471	1 384	1 938	2 305
Pays de la Loire	1 150	1 102	1 108	907	1 041	1 216	993	801	1 119	819	867	984	1 340
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 588	1 722	1 605	1 233	1 644	1 704	1 996	1 651	1 706	1 502	1 604	1 504	1 891
Total	22 859	23 256	22 216	17 530	22 018	22 882	22 709	18 549	23 399	17 534	16 058	19 306	24 635

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Tableau 16 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	2017T4	2018T1	2018T2	2018T3	2018T4	2019T1	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1sd	2020T2sd	2020T3sd	2020T4p
Alternatives aux poursuites, ajournements et mesures présentencielle	1 943	2 062	2 180	1 645	2 086	2 145	2 255	1 841	2 260	2 206	1 524	2 234	2 673
Principales mesures post-sentencielle	28 685	29 275	28 068	22 022	27 376	28 796	28 103	23 395	29 200	21 934	21 737	24 928	31 715
Mesures de sûreté (hors PSEM)	482	515	452	453	477	450	474	440	450	423	422	441	489
Total	31 110	31 852	30 700	24 120	29 939	31 391	30 832	25 676	31 910	24 563	23 683	27 603	34 877

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives) ; les **mesures présentencielle** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; et les **ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).

- les **principales mesures post-sentencielle hors ajournements**. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSEP), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle (LC), en aménagement de peine ou en tant que régime de la libération sous contrainte, les peines et obligations de travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage) les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).

- les **mesures dites de sûreté suite à une condamnation**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Les mesures de PSEM ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs et sont retirées du total.

Tableau 17 : Nouvelles mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements

	2017T4	2018T1	2018T2	2018T3	2018T4	2019T1	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1sd	2020T2sd	2020T3sd	2020T4p
AME	46	55	52	31	36	50	37	35	39	27	13	13	29
ARSE	133	96	116	104	123	106	107	125	130	136	82	114	172
CJ	724	697	806	630	784	738	892	800	875	945	826	888	958
Stage (alternative)	276	272	271	213	308	344	365	209	333	307	252	441	540
TNR	757	941	932	664	835	903	854	670	879	787	347	777	972
Autres ajournements et ARSEM	7	1	3	3	0	4	0	2	4	4	4	1	2
Total	1 943	2 062	2 180	1 645	2 086	2 145	2 255	1 841	2 260	2 206	1 524	2 234	2 673

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

La catégorie Autres ajournements et ARSEM regroupe les ARSEM et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ; AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; STC : Stage de citoyenneté

Tableau 18 : Nouvelles mesures principales post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	2017T4	2018T1	2018T2	2018T3	2018T4	2019T1	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1sd	2020T2sd	2020T3sd	2020T4p
CP	428	449	383	287	346	281	163	105	93	53	28	19	6
DDSEP											229	444	649
IS	172	203	177	163	201	258	204	251	320	306	228	323	304
LC AP	1 481	1 421	1 528	1 378	1 503	1 420	1 465	1 456	1 584	2 393	2 941	1 288	1 324
LSC sous LC	137	128	142	138	143	109	159	463	509	606	1 317	379	381
SME	18 374	18 629	17 674	14 186	17 461	18 549	17 857	15 126	18 796	13 344	8 295	5 409	3 287
SPROB										6	4 836	12 321	19 124
SPRM	23	22	30	23	23	28	20	23	33	27	44	18	26
Stage	24	33	22	38	56	45	67	91	87	52	112	144	177
STIG	4 231	4 531	4 516	3 214	4 064	4 240	4 407	3 282	4 126	2 995	762	378	169
TIG	3 815	3 859	3 596	2 595	3 579	3 866	3 761	2 598	3 652	2 152	2 945	4 205	6 268
Total	28 685	29 275	28 068	22 022	27 376	28 796	28 103	23 395	29 200	21 934	21 737	24 928	31 715

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

CP : Contrainte pénale ; DDSEP : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPROB : sursis probatoire ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : peine et obligation de stage ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général

Tableau 19 : Nouvelles mesures de sûreté suivies en milieu ouvert

	2017T4	2018T1	2018T2	2018T3	2018T4	2019T1	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1sd	2020T2sd	2020T3sd	2020T4p
SJ	30	30	28	28	30	17	20	22	26	29	26	24	26
SSJ	452	485	424	425	447	433	454	418	424	394	396	417	463
Total	482	515	452	453	477	450	474	440	450	423	422	441	489

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM ne sont pas renseignées ici du fait de trop faibles effectifs et sont retirées du total.

Tableau 20 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative

T4 2020 (provisoires)	SPROB	TIG	LC AP	Autres	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	2 214	594	145	989	3 942
Bourgogne-Franche-Comté	930	293	72	511	1 806
Bretagne	1 110	168	46	326	1 650
Centre-Val de Loire	724	277	35	265	1 301
Corse	94	28	17	37	176
Grand Est	1 737	692	72	659	3 160
Guadeloupe	163	39	17	60	279
Guyane	69	19	14	41	143
Hauts-de-France	2 135	844	86	589	3 654
Île-de-France	2 307	770	309	1 482	4 868
La Réunion	272	151	11	81	515
Martinique	97	23	18	49	187
Mayotte	20	15	0	31	66
Normandie	1 177	339	43	407	1 966
Nouvelle-Aquitaine	1 943	710	103	702	3 458
Occitanie	1 762	636	122	734	3 254
Pays de la Loire	1 162	320	36	459	1 977
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 208	350	178	739	2 475
Total	19 124	6 268	1 324	8 161	34 877

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

La catégorie Autres regroupe les mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements, les mesures dites de sûreté, et les CP, IS, LSC sous LC, Stage, STIG, SUSPM ; SME ; LC AP : Libération conditionnel (aménagement de peine).

SPROB : Sursis probatoire ; TIG : Travail d'intérêt général.

Sources

Depuis juillet 2019, les statistiques trimestrielles de milieu ouvert (STMO) sont produites par la sous-direction de la statistique et des études (SDSE), service statistique ministériel de la Justice. Elles ont été rétro-polées à partir de 2016 pour proposer un historique des chiffres. Elles étaient produites jusqu'en avril 2019 par le bureau des statistiques et des études, dit « Me5 », de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

Les STMO résultent de l'exploitation du fichier statistique APPI, construit à partir des données de l'applicatif de gestion du même nom. APPI est une application de gestion du suivi de l'exécution et de l'application des peines, qu'elles soient en milieu ouvert ou fermé. Elle n'a pas été développée à des fins statistiques. Les données y sont saisies parfois avec retard, ou peuvent être manquantes. Certaines fins de prise en charge des personnes ne sont pas saisies parce que cela n'a pas d'impact opérationnel.

Au vu des données d'APPI, une même personne peut être suivie au même moment pour des mesures et des procédures en réalité incompatibles, comme une mesure de détention en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine ou de milieu ouvert.

Pour éviter de comptabiliser plusieurs fois une même personne, un ensemble de règles de gestion des données a été mis en place à partir de janvier 2016 par le bureau « Me5 » de la DAP. Ces traitements, repris pour la plupart, sont déterminés par la compréhension du suivi de l'exécution des peines dans les services. Elles sont précisées ci-dessous.

Les différentes modalités d'exécution d'une peine sous écrou, c'est-à-dire en milieu fermé, sont la détention, les mesures de placements et de détention sous surveillance électronique (PSE et DDSE), de semi-liberté (SL), ou de placement à l'extérieur (PE). Elles sont aussi renseignées dans APPI. Afin d'éviter le double compte des personnes, elles ne sont pas comptabilisées dans les présentes statistiques trimestrielles de milieu ouvert puisqu'elles sont déjà recensées dans les statistiques de milieu fermé produites par la DAP.

Règles de gestion

Les règles de gestion reposent sur le critère suivant : lorsqu'une mesure est créée dans APPI, elle prend le pas sur celles qui existaient jusqu'alors. Selon que la nouvelle mesure est compatible avec la ou les mesures passées toujours en vigueur, la comptabilisation des mesures antérieures continue, s'arrête, ou bien est suspendue le temps de l'exécution de la nouvelle.

Règles de clôture des mesures de milieu ouvert

Une personne ne peut pas être en train d'exécuter deux mesures de libération conditionnelle différentes au même moment. Si une nouvelle prise en charge pour une mesure de libération conditionnelle apparaît, la comptabilisation de l'ancienne mesure est arrêtée, au profit de la nouvelle.

De même, une personne en libération conditionnelle ou en suivi socio-judiciaire ne peut pas être soumise à une surveillance judiciaire. L'apparition d'une nouvelle mesure de surveillance judiciaire met donc un terme à la comptabilisation d'anciennes mesures de libération conditionnelle ou de suivi socio-judiciaire, et réciproquement.

Inversement, une personne peut être suivie pour deux mesures de SME différentes, ou être suivie dans le cadre d'un SME et d'une libération conditionnelle, ainsi l'apparition de l'une n'arrête pas la comptabilisation de l'autre.

Règles de compatibilité entre mesures de milieu ouvert et mesures de milieu fermé

Les mesures de milieu fermé, dites aussi mesures d'écrou, sont hors du champ des statistiques trimestrielles de milieu ouvert, mais elles sont présentes dans APPI. Il est tenu compte de leur existence dans le cadre des STMO afin de suspendre l'exécution de mesures de milieu ouvert.

Les sursis avec mise à l'épreuve (SME), sursis probatoire (SPROB), sursis assorti d'un TIG (STIG), la peine de détention sous surveillance électronique à domicile (DDSEP), libération conditionnelle (LC), contrainte pénale, TIG et travaux non rémunérés, interdiction de séjour, stages ainsi que les mesures de sûreté, sont suspendues par les nouvelles prises en charge de de détention. Les SME, STIG et LC sont aussi suspendues par des mesures d'aménagement de peine sous écrou. La comptabilisation des mesures de milieu ouvert suspendues reprendra à la fin de la mesure d'écrou.

Le TIG, les stages de citoyenneté, le travail non rémunéré, le contrôle judiciaire, l'interdiction de séjour, les assignations à résidence sous surveillance électronique mobile ou non, le suivi socio-judiciaire et les mesures d'ajournement peuvent être pris en charge en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine sous écrou, dans le cadre d'une autre affaire. Néanmoins, comme les personnes exécutant ces mesures sont déjà comptabilisées dans les statistiques mensuelles de milieu fermé produites par la DAP, elles ne sont pas comptées dans les statistiques trimestrielles de milieu ouvert, ni en termes de personnes, ni en termes de mesures.

Durée maximale

On définit une durée maximale pour chaque type de mesure et on considère comme terminée une mesure dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale. Cela permet d'éviter que des personnes ne soient considérées comme suivies en milieu ouvert de façon permanente alors que la fin de la mesure dont ils font l'objet n'a simplement pas été renseignée dans APPI. On considère comme terminée une affaire dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale.